

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1641

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La courte vue des comptables

Des propositions d'économie qui ne mesurent pas leurs conséquences concrètes.

L'exercice d'allégement budgétaire prend l'allure d'une noce à Thomas. Chaque parlementaire se croit obligé de renchérir dans la rigueur: moins vingt millions ici, moins trente millions là, réduction d'un quart du budget de l'Office fédéral de la culture, la palme revenant à la proposition de coupe drastique du budget de l'Office fédéral du logement qui pourrait perdre 150 de ses 218 millions. Le Conseil fédéral n'est pas en reste qui propose une réduction linéaire de 5% des dépenses de fonctionnement de chaque département. L'imagination réductrice ne connaît pas de bornes: pourquoi ne pas fusionner les offices de l'agriculture, du développement territorial et de l'environnement, comme le suggère un UDC zurichois - économie de 200 millions à l'horizon 2008 - ou encore fermer quelques ambassades - proposition de deux PDC, le Jurassien Pierre Kohler et le Valaisan Christophe Darbellay?

Ces coups de crayon, même s'ils ne sont pas étayés par une réflexion sur les rationalisations possibles de l'action publique et ne découlent pas de l'établissement d'un ordre de priorité, vont modifier de manière importante de nombreuses politiques. Les commissions ad hoc chargées de préparer le rétablissement de l'équilibre budgétaire se substituent ainsi aux commissions spécialisées du Parlement. Et les changements politiques qu'elles risquent de provoquer par le

biais financier ne sont pas débattus, tout simplement parce que personne ne se préoccupe des effets de ces économies. Les commissaires en charge de la rigueur budgétaire n'hésitent pas à contredire parfois des décisions récentes du Parlement. Ainsi le Conseil national vient d'accepter une augmentation du crédit annuel en faveur de l'abaissement des primes de l'assurance maladie, sur proposition de l'UDC. Et aussitôt les représentants de ce parti au sein de la commission ad hoc du National proposent de réduire ce crédit de 125 millions.

Le dossier de la défense illustre bien les réformes à froid induites par l'hystérie des économies. Le projet «Armée XXI», pourtant adopté en votation populaire, ne verra probablement jamais le jour. Le programme d'allégement budgétaire (PAB 04) ne lui octroiera pas les quatre milliards nécessaires à sa mise en place. On peut critiquer ce projet, mais il n'est pas admissible que, par le biais de coupes budgétaires, les planificateurs militaires façonnent une armée d'intervention réduite dont le Parlement n'a pas voulu à l'époque et dont les contours n'ont jamais fait l'objet ni d'analyses approfondies ni d'un débat politique. On pourrait multiplier les exemples de réformes à froid, sans légitimation politique, engendrées par la politique budgétaire. La stupide réaction du Parlement à l'affaire Hirschi tend à devenir la règle. *jd*

Neuchâtel à gauche

Neuchâtel est entre tous un canton politiquement attachant. C'est à La Chaux-de-Fonds qu'au début du siècle passé a été poussée le plus loin la mise sur pied d'une économie non capitaliste: coopérative de logements, imprimerie coopérative, coopérative du meuble. La politique d'achat de terrains par la commune fut aussi exemplaire. Mais c'est encore à la Chaux-de-Fonds qu'on vit le plus large éventail politique jamais représenté en Suisse à la municipalité: de la droite au communiste, la crise exigeant de serrer les rangs. Alors que Neuchâtel connaissait une droite forte et un journal quotidien pour la porter, les conseillers aux Etats, René Meylan (socialiste) et Jean-François Aubert (libéral), dialoguaient et votaient sans sectarisme. Aujourd'hui le canton bascule à gauche. Toutefois cette nouvelle majorité s'est pour une bonne part liée les mains en acceptant une clause financière qui soumet les dépenses nouvelles à une majorité qualifiée exigeante. La marge de manœuvre sera réduite d'autant.

Mais on peut imaginer que Neuchâtel, selon sa tradition, va vivre ce changement à la fois intensément et avec mesure. Le style de la nouvelle majorité aura donc toute son importance. La Suisse suivra l'expérience neuchâteloise avec une attention vive. Responsabilité de mener à bien ce tournant historique. *ag*

Edito

Gomme et calculette

Aujourd'hui le souci de l'équilibre budgétaire domine le débat politique. A tel point même qu'il l'étouffe. Alors que les députés se révèlent incapables de débloquer les grands dossiers - par exemple celui des assurances sociales - ils font preuve d'un activisme forcené au chapitre des économies à réaliser.

Certes la situation financière de la Confédération n'est guère brillante, même si nos voisins se portent beaucoup plus mal. Et le frein à l'endettement, ancré dans la Constitution, exige que soit réalisé l'équilibre budgétaire sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. C'est pourquoi le Conseil fédéral vise l'élimination des déficits structurels dès 2007. A cette fin, le Parlement a adopté un premier programme d'allégement budgétaire (PAB 03) et débat actuellement d'un deuxième programme (PAB 04).

Première chambre à se prononcer, le Conseil des Etats a fixé l'effort d'économies à 1,9 milliard de francs, suivant à peu de chose près la proposition du gouvernement. La commission ad hoc du Conseil national semble vouloir faire dans la surenchère. Gomme et calculette en main, les commissaires ont présenté des mesures d'économie supplémentaires qui feraient grimper la réduction des dépenses à plus de trois milliards. Si bien que Hans-Rudolf Merz a demandé une pause pour en référer au Conseil fédéral.

Ce n'est pas tant le montant des économies exigées qui effraie que la légèreté de l'argumentation qui les justifie. Pourquoi ne pas supprimer des dépenses, même à hauteur de trois milliards, si elles se révèlent improductives ou non prioritaires. Mais jamais la moindre preuve est apportée que telle ou telle tâche peut être abandonnée, réduite ou accomplie à moindre frais. Les propositions d'économies n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact; elles semblent relever du simple arbitraire ou des préférences idéologiques de leurs auteurs, entraînés dans une surenchère aveugle.

Ainsi des politiques adoptées et parfois légitimées en votation populaire sont profondément modifiées par le seul biais budgétaire, en l'absence de débat sur les objectifs et le contenu de ces politiques (voir ci-contre). Obnubilés qu'ils sont par les exigences comptables, les députés ne vont pas tarder à atteindre le degré zéro de la politique. *jd*